



EAU

Manganèse : levée de l'interdiction

La régie des eaux a mis en place une unité de filtration du manganèse entre le captage et les réservoirs. L'ARS a commandé trois analyses de contrôle pour la remise en service les 17, 23 et 27 novembre.

Publié le 30 novembre 2023

Tous les résultats sont bons ($<10\mu\text{g/l}$), le manganèse n'est plus détecté dans le réseau.

La valeur de vigilance pour le manganèse est de $60\mu\text{g/l}$, il n'y a plus lieu d'interdire la consommation de l'eau potable au robinet. L'ARS confirme le retour à la normale.

Il n'y a plus de distribution d'eau en bouteilles.

Si toutefois, l'eau venait à être marron de nouveau à votre robinet, il ne faudra pas la boire et appeler immédiatement la régie des eaux au 04 67 57 36 26 pour une intervention rapide.

[Consulter le courrier de l'ARS.](#)

Vue plan



Abbaye

X

34150 Aniane

➔ ITINÉRAIRE

PRÉCÉD

≡ RETOUR À LA LISTE



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**